

Municipalité de Val-des-Lacs

349 chemin Val-des-Lacs Val-des-Lacs (Québec), JOT 2PO

Tél.: 819-326-5624 Courriel: info@val-des-lacs.ca

AVIS PUBLIC D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

dans le cadre du dépôt d'un 1^{er} projet de règlement 369-25-01 modifiant le règlement de construction 369-02

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, Directrice générale – greffière trésorière de la municipalité de Val-des-Lacs :

QUE lors de la séance du conseil du 24 mars dernier, un 1^{er} projet de règlement 369-25-01 a été présenté et adopté afin de modifier le règlement de construction 369-02.

Une assemblée publique de consultation aura lieu à l'hôtel de ville situé au 349 chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs avant la séance du conseil, soit le <u>22 avril 2025, à 17h30</u>. Au cours de cette assemblée, le 1er projet de règlement 369-25-01 sera présenté. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront le faire. Si toutefois quelqu'un ne peut être présent à la séance publique, il y aura possibilité de poser leur question via courriel à : <u>urbanisme@val-des-lacs.ca</u>

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 349 chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, sauf les congés fériés, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.val-des-lacs.ca, section Règlements.

L'objet du règlement 369-25-01 vise :

À ce que des conteneurs peuvent servir de structure interne à un bâtiment.

Donné à Val-des-Lacs, ce 25 mars 2025

Whampour!

Caroline Champoux

Directrice générale et greffière-trésorière